



Cafards dans location

Par locatairemalheureuse

Bonjour à tous,

Je loue un appartement dans un immeuble appartenant à un seul propriétaire et qui laisse la gestion locative de tous les appartements à une agence immobilière. Le propriétaire n'habite pas dans cet immeuble.

Voilà mon problème : j'ai observé un cafard dans l'allée de l'immeuble et 4 cafards au sein de mon appartement. J'ai seulement des preuves par des photos pour les cafards de mon appartement. Je les ai tous vus dans un délai de 2 mois. Je suis dans l'appartement qui a été refait à neuf avant mon arrivée depuis 9 mois.

J'ai disposé des pièges à cafards dans mon appartement et dans le hall de l'immeuble : ceux-ci sont restés vides pour le moment.

J'ai contacté l'agence de gestion location à plusieurs reprises mais celle-ci me dit que ce n'est pas au propriétaire de gérer ce problème car je suis la seule locataire souffrant de la présence de ces nuisibles, ce qui est vrai. J'ai toutefois repéré un trou le long d'une canalisation provenant de mon plafond et je pense que les cafards proviennent de là, car j'ai déjà bouché de nombreux autres interstices dans l'appartement sans résultat.

J'ai rédigé une lettre de mise en demeure pour intervenir avant que plus de cafards n'apparaissent dans mon logement qui ne semble pas être le foyer d'apparition de ces insectes. Le courrier n'a pas semblé inquiéter l'agence qui maintient que c'est à moi de désinsectiser le logement car c'est moi qui aurais ramener des cafards dans l'appartement (à noter que j'entretiens parfaitement le logement et qu'il sera impossible pour le propriétaire d'obtenir la preuve d'un mauvais entretien de ma part).

Suis-je dans mon bon droit ? Si oui, qui dois-je contacter ?

Je vous remercie par avance pour votre lecture et votre aide précieuse.

Bonne journée à vous,

locatairemalheureuse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez demander au bailleur (par courrier RAR) de procéder à la désinsectisation de l'immeuble et des logements.

Il est en général inutile de traiter un seul logement, il faut se coordonner et traiter tout l'immeuble et tous les logements en même temps.

Les produits insecticides utilisés sont des charges récupérables que le bailleur pourra vous refacturer.